

**Département de l'Ariège**  
**MAIRIE DE LOUBIERES**

Téléphone: 05.61.05.33.65

Courriel : [mairie.loubieres@orange.fr](mailto:mairie.loubieres@orange.fr)

## Compte rendu du conseil municipal du 2 février 2022

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Anne MORANDEIRA, Nadine LAURENS.

Messieurs : Denis BELARD, Daniel JEAN.

Absents excusés : Messieurs : Frédéric JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE.

Secrétaire de séance : Nadine LAURENS

Ordre du jour :

- 1) **Évolution de la population**
- 2) **Compte administratif 2021**
- 3) **Location des salles communales**
- 4) **SIVE**
- 5) **Problème locataire**
- 6) **Questions diverses**

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 8 décembre 2021.

### 1) Évolution de la population :

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques - INSEE nous a transmis les chiffres de la population légale de notre commune au 1 janvier 2019. Ces statistiques sont en vigueur à compter du 1 janvier 2022.

<b>Année</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Population totale</b>	<b>341</b>	<b>350</b>	<b>356</b>	<b>368</b>
<b>Population municipale</b>	<b>329</b>	<b>337</b>	<b>344</b>	<b>355</b>
<b>Population comptée à part</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
		<b>+ 2.6%</b>	<b>+ 1.7%</b>	<b>+ 3.4%</b>

Définition des catégories de population :

Population totale : somme de la population municipale et de la population comptée à part

Population municipale : les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune

Population comptée à part : les personnes dont la résidence principale est dans une autre commune, mais, qui ont conservé une résidence secondaire sur le territoire de la commune ou qui résident dans une communauté d'une autre commune (ex : maisons de retraite, religieux, militaires, ...).

## 2) Compte administratif 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune au 17/01/2022. La commission des finances en a déjà débattu le 28 janvier 2022.

- **Mairie** :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Total dépenses =	153 940,44 €	Total dépenses =	9 765,45 €
Total recettes =	161 344,74 €	Total recettes =	19 154,91 €
Résultat net =	7 404,30 €	Résultat net =	9 389,46 €
Report 2020 (002) =	76 007,00 €	Report 2020 (002) =	28 480,00 €
Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022=	83 411,30 €	Résultat 2021 à reporter sur l'exercice 2022=	37 869,46 €

- **Centre Communal d'Action Sociale - CCAS** :

Le conseil d'administration du CCAS va se réunir pendant le mois de février. Son compte administratif sera présenté au prochain conseil.

## 3) Location des salles communales :

La commune met à disposition deux salles communales réservées en priorité, aux activités organisées par les associations communales, puis aux administrés résidents dans la commune et *in fine* aux extérieurs de la commune.

Leur gestion doit être réglementée par des pièces administratives, ayant pour objet de déterminer, les conditions dans lesquelles elles doivent être réservées et utilisées.

Il est proposé de réactualiser les documents actuels suivants :

- 1) Réservation de la location et contrat d'octobre 2008 ;
- 2) Règlement intérieur d'octobre 2008 ;
- 3) Inventaire du matériel d'octobre 2008 ;
- 4) La procédure d'évacuation de 2014.

Les nouveaux documents seront composés d'une demande de réservation et d'un contrat de location composé du règlement intérieur, de l'inventaire du matériel, de la procédure d'évacuation et de la gestion de la location.

Lors de la location, ces documents seront réalisés en deux exemplaires, un pour le bailleur et l'autre pour le locataire de la salle.

Un travail a été fait en séance sur la révision des modalités contractuelles des prix :

↳ La salle polyvalente :

Sans le chauffage :

	RESIDENTS	NON RESIDENTS
24 heures	40,00 €	300,00 €
48 heures	70,00 €	375,00 €

Pour les associations, syndicats, entreprises ou amicales extérieures à la commune :

☞ Un forfait de 100 € par jour.

Avec le chauffage :

	RESIDENTS	NON RESIDENTS
24 heures	45,00 €	320,00 €
48 heures	80,00 €	400,00 €

Pour les associations, syndicats, entreprises ou amicales extérieures à la commune :

☞ Un forfait de 120 € par jour.

↳ La salle du 1<sup>er</sup> étage :

	RESIDENTS	NON RESIDENTS
24 heures	10,00 €	20,00 €
48 heures	15,00 €	35,00 €

La caution est fixée, pour toute forme de location, à 600,00 €

#### **4) Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative – SIVE Saint Jean de Verges – Crampagna - Loubières ;**

Madame la Présidente du SIVE, Fabienne VIGNES fait un point des activités du Syndicat :

- Trois conseils de SIVE ont eu lieu les 3 et 29 décembre puis le 19 janvier 2022.
- Un appel à budget supplémentaire a été demandé en urgence aux communes du SIVE. Le 22 décembre, la commune de Saint-Jean-de-Verges a voté, à l'unanimité, contre cette rallonge budgétaire.
- Une déclaration d'offre d'emploi est publiée pour le recrutement d'un cadre administratif.
- Une offre de mission de service civique est lancée, pour l'instant aucune candidature.
- Le SIVE est impacté fortement par la covid, plus de la moitié des agents sont malades (positif ou cas contact), ce qui a occasionné une très importante désorganisation. La cantine a été supprimée pendant 6 jours sur la commune de Crampagna et 8 jours sur la commune de Saint Jean de Verges. Un retour à la normale est prévu à partir du jeudi 3 février.

- Un dossier DETR (48 000 €) a été déposé, auprès de la préfecture, pour des travaux d'investissement.

## 5) Problème locataire :

Le conseil municipal a procédé à la saisine de l'avocat Maître Dedieu, le 10/09/2020, pour régler la situation d'un de nos locataires. Devant ses silences, Monsieur le Maire l'a dessaisi du dossier, le 5 janvier 2022.

Un huissier a été mandaté et un commandement à payer a été transmis au locataire, le 19 janvier dernier.

## 6) Questions diverses :

- SMECTOM :

Une visite, des agents en charge des conteneurs au SMECTOM, a été organisée le 31 janvier dernier.

- Au Cimetière, les deux vieux conteneurs de 660 litres seront remplacés par des conteneurs reconditionnés, en meilleur état et de même volume.

- À la Mairie (aire de jeux), les trois conteneurs vont être progressivement supprimés. La palissade sera démontée.

- À la salle polyvalente, un conteneur «ordures ménagères» et un conteneur «tri sélectif», pourvus d'une clé, vont être livrés courant février 2022. Ils auront comme double fonction de traiter les déchets, de la mairie et des salles louées.

- Projet à la Ferme du Col Del Fach :

Un Permis de construire a été déposé en décembre dernier, par Monsieur Godel, propriétaire de la ferme du Col Del Fach, pour regrouper dans un bâtiment la partie élevage et la partie production de fromages, puis dans un autre, le stockage du fourrage. La surface des deux bâtiments sera de 4 890 m<sup>2</sup>.

M.Godel souhaite augmenter son cheptel de 50 % (750 chèvres). Pour cela, les rejets du petit lait seront limités et dirigés vers l'usine de méthanisation de Saint-Amadou.

Les eaux pluviales seront récupérées dans une citerne de 15m<sup>3</sup>. Cette réserve d'eau pourra compléter la défense incendie prévue par la commune.

Les deux grands toits tournés vers le sud seront pourvus de panneaux photovoltaïques.

La pénibilité des employés sera prise en compte et deux emplois sont susceptibles d'être créés dans le futur.

- Prochaines Élections :

Les élections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022

Les élections législatives : les 12 et 19 juin 2022

**Prochain conseil municipal le mercredi 2 ou 8 mars 2022 à 18 h 30.**

Séance terminée à 21 heures.

La secrétaire,

  
Nadine LAURENS